

Procès-verbal

Conseil d'administration du 18 décembre 2012

Soumis au vote du Conseil d'administration du
31 janvier 2013

Procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2012

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 18 décembre 2012 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Présent
Camille BAULANT	Présente
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Présente
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Procuration à Christian ROBLEDO
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Présent puis procuration à Solène GOURDON
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente puis procuration à Patrick HAMARD
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Procuration à Yves DENECHERE
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Présent
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET (Suppléant : Anatole MAQUET)	Présente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Présente
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Danielle THOUIN	Présente
Muriel VERNEUIL	Excusée

28 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 25 membres présents, 3 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Gérald CHAIX – Recteur de l'Académie de Nantes – Chancelier des universités

Nicole GUEHO, Thierry FURET - Représentants du Recteur

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

Janic DIRIDOLLOU – Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD

Olivier DUVAL

Didier BOISSON

Jonh WEBB

Michèle FAVREAU

Fabrice GUERIN

Didier LE GALL

Jean-Luc CLEDY

Françoise LE GAC

Jean-Luc COURTHAUDON

Isabelle RICHARD

François JEMAIN

Christian PIHET

Daniel SCHAUB

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général



◆ **Ordre du jour**

1. Budget et annexes 2013 | Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche..... 3

◆ **Annexes : Notification de la DGF 2013**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 16H00.

1. Budget et annexes 2013 | Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'Université d'Angers a terminé les années 2010 et 2011 en déficit, avec une capacité d'autofinancement en déclin.

Il évoque également les conditions dans lesquelles avait été adopté le budget 2012. Le conseil d'administration avait émis une réserve quant à la sincérité du budget : certaines dépenses obligatoires non financées, crédibilité d'une dotation aux composantes de 70% de leur dotation de l'année précédente. D'autre part, était inscrit au budget 2012 un plan d'économie sur la masse salariale des contractuels à hauteur de 300 000€. Un plan d'économie de plus 1,5 millions d'euros a été mis en place par la nouvelle équipe dès son élection.

Dans le même temps, une expertise extérieure a été demandée et réalisée par M. DELLACASAGRANDE. Dès transmission de son rapport, qui confirmait pour l'essentiel la gravité de la situation, le président a pris contact avec le directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a proposé à l'université une mission d'accompagnement. Cette mission des pairs s'est transformée en inspection d'audit flash de l'IGAENR. Le rapport, issu de leurs différentes visites, a été remis au ministère, au recteur et à l'université début novembre. Ce dernier confirme la gravité de la situation, avec en particulier, l'annonce d'un risque d'un déficit de l'exercice 2012 supérieur à quatre millions d'euros, ce qui aurait ramené le fonds de roulement de l'université à zéro. Heureusement, la situation fin 2012 est un peu moins catastrophique. Cette nouvelle fait partie des éléments positifs d'une situation par ailleurs très grave.

M. SAINT-ANDRÉ indique que, dans le cadre de la construction budgétaire 2013, une rencontre entre la directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche, le directeur de cabinet de la ministre, le recteur, Mme GUEHO, M. ROBLEDO et lui-même s'est déroulée le 19 novembre 2012.

A l'issue de cet entretien, plusieurs éléments étaient actés :

- Le budget 2013 de l'université pourrait être présenté en déséquilibre.
- Sous réserve que l'engagement des 35 emplois affectés à l'université soit effectif et soit tenu sur trois années, l'université devrait être capable de présenter un plan pluriannuel de retour à l'équilibre.
- Le ministère s'engagerait à compenser le CAS pension (évolution pour l'université en 2013 : + 2,4 millions) et le GVT, au moins partiellement.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il a, à plusieurs reprises, indiqué que l'université n'était pas en mesure de geler des emplois de la campagne 2013 compte tenu du sous-encadrement extrêmement important, reconnu par ailleurs par le ministère. Mais il a évoqué la possibilité d'un engagement à ne pas ouvrir une partie des emplois affectés en 2013.

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'il estimait que ces engagements avaient été actés par l'ensemble des parties de cette réunion. L'équipe présidentielle a donc travaillé sur ces bases avec les services du rectorat, sur une hypothèse d'évolution de la dotation entre 2,5 et 3% et sur la création de 35 emplois valorisés à 57 200€ en année pleine et à 27 900€ pour 2013.

Après communication du document qui allait être soumis au CNESER, l'équipe présidentielle et le rectorat ont travaillé sur un nouveau projet de budget reprenant les éléments contenus dans ce document, à savoir une dotation de fonctionnement 2013 bénéficiant d'une évolution de + 2,35% par rapport à 2012.

Cette évolution, bien en deçà des espérances, mais associée à la perspective des 35 postes valorisés en masse salariale, pouvaient permettre une présentation du budget et un plan pluriannuel de retour à l'équilibre à présenter devant ce conseil d'administration.

M. SAINT-ANDRÉ explique que la notification effective de la dotation 2013 réduit ce projet budgétaire à néant. En effet, les 35 emplois ne sont pas financés en plus comme prévu, mais leur financement fait partie de l'augmentation de la dotation globale de 2,35%.

Voilà pourquoi aujourd'hui, l'équipe présidentielle estime qu'elle n'est pas en mesure de présenter un budget même en déficit puisque, dans ces conditions, elle n'est pas en mesure de présenter de plan de retour à l'équilibre réaliste.

M. ROBLEDO présente l'analyse des éléments constitutifs de la dotation 2013 de l'université qui conduisent à l'impossibilité de présenter un budget aujourd'hui. Il compare les deux dotations conduisant normalement à l'augmentation annoncée par le ministère de 2,35%.

Pour cela il est nécessaire d'étudier la base commune de ces deux dotations en retirant les actions non reconductibles sur 2013 (fin du dispositif de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat dite Loi TEPA : fin de la défiscalisation des heures supplémentaires et de la réduction des cotisations sociales) et les éléments non compris la dotation 2013, conformément à la notification jointe en annexe (actions spécifiques et contrats doctoraux dits fléchés).

Dotation 2012 comparable = dotations 2012 notifiées - Enveloppe liée à la Loi TEPA (non reconduit en 2013) - contrats doctoraux fléchés et actions spécifiques (annoncés dans notification 2013) - réserve de précaution

Dotation 2013 comparable = dotation 2013 notifiée - CAS pensions et créations des 35 postes (non comptabilisés en 2012) - réserve de précaution

Comparaison des dotations 2012 et 2013 :

	Dotation nette 2012 (sommes de toutes les notifications / (après déduction des éléments fléchés)	Dotation nette 2013 (après déduction des éléments non pris en compte dans le calcul de la dotation 2012)	Variation 2012 - 2013	Variation 2012 - 2013 %
Dotation MS affichée	95 015 189,00 €	97 556 309,00 €	2 541 120,00 €	
Eléments à déduire :				
Loi du 21 août 2007 (Loi dite TEPA)	203 623,00 €			
Contrats doctoraux fléchés	167 177,00 €			
CAS pensions 2013		2 248 064,00 €		
Créations des 35 postes		976 500,00 €		
MS nette comparable	94 644 389,00 €	94 331 745,00 €	-312 644,00 €	
Dotation Fonctionnement affichée	14 464 744,00 €	12 898 889,00 €	-1 565 855,00 €	
Eléments à déduire :				
Actions spécifiques	939 654,00			
Réserve de précaution	610 921,00	365 476,00		
Fonctionnement net comparable	12 914 169,00 €	12 533 413,00 €	-380 756,00 €	
Total dotation nette réelle	107 558 558,00 €	106 865 158,00 €	-693 400,00 €	-0,64%
Total dotation affichée dans notification de crédits (total affiché-réserve de précaution)	107 558 558,00 €	110 089 722,00 €	2 531 164,00 €	2,35%
(pour info : total dotation perçue en 2012)	109 479 933,00 €			

A la lecture de ce tableau, l'augmentation de la dotation est déjà moindre puisque le ministère ne prend pas comme base de calcul le montant de la dotation réellement perçue en 2012. Qui plus est, lorsque l'on compare les dotations par rapport à leur composition commune, l'évolution de la dotation de l'université est négative de -0,64%.

Comment expliquer cette différence :

- La masse salariale comparable est plus faible en 2013 qu'en 2012 de 311 000€. M.ROBLEDO a cherché à comprendre à quoi correspondaient ces 311 000€ amputés de la masse salariale par le ministère. Après avoir constaté que la masse salariale transférée et le surplus d'indemnités n'avaient pas évolué, la seule explication ne

pouvait provenir que de la masse salariale calculée par le modèle SYMPA (liée à l'activité et au sous encadrement de l'université). Après calcul, le constat le plus probable est que les 35 postes ont été déduits des 310 postes valorisés chacun à hauteur de 25 K€ dans le modèle SYMPA.

- La comparaison des dotations en fonctionnement 2012 et 2013 nette est également troublante puisqu'elle fait apparaître un delta de -380 756,00 €.

Au total, la diminution nette de notre dotation est de -693 400,00 €. A périmètre constant, le ministère parvient à présenter la diminution de la dotation de l'université de -0,64% pour une augmentation de 2,35%.

M. ROBLEDO estime que dans ces conditions, la prévision des recettes 2013 ne correspond plus au cadrage initial présenté lors de la réunion avec la DGESIP en présence du rectorat. La DGESIP précisait que les postes affectés l'étaient pour permettre un retour à l'équilibre. L'équipe présidentielle et le rectorat l'avaient compris comme un élément financier supplémentaire. En effet, lors des séances de préparation budgétaire avec le rectorat, les 976 000€ (valorisation des 35 postes) étaient ajoutés à la dotation de l'université.

M. ROBLEDO explique que, du fait de la diminution de nos recettes, il devient extrêmement compliqué d'établir un budget, même en déséquilibre, sans toucher aux dépenses de l'université. Il rappelle que certaines dépenses ont déjà été amputées : diminution des dotations accordées aux composantes, efforts sur la masse salariale. La seule marge de manœuvre restante, comme le courrier de Monsieur le Recteur le laisse entendre, est une nouvelle diminution de la masse salariale de l'université, et donc le gel des postes, ce que l'équipe présidentielle refuse de faire.

En conclusion, M. ROBLEDO présente les conséquences de cette dotation en diminution sur les éléments témoins de la santé financière de l'université :

- Le déficit du budget réalisé sous l'hypothèse d'une augmentation réelle de 2,35 % et d'une valorisation des 35 postes en plus de la dotation était de 900 000€. Avec ces nouvelles données, le déficit de l'université s'élèverait à 2 400 000€.
- Le projet de budget précédent prévoyait pour l'université une capacité d'autofinancement (CAF) positive. Avec la notification présentée, l'université aura une insuffisance d'auto financement de 536 297€.
- Dans la première hypothèse, un apport au fonds de roulement était envisagé. Dans ces nouvelles conditions, l'université sera obligée de faire un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 199 31 €.

Dans ces conditions, il n'était pas raisonnable de présenter un budget sauf à amputer de manière importante les dépenses en personnels.

M. ROBLEDO s'estime choqué par la communication présentée par le ministère. Il avait entendu de la compréhension et un souhait d'accompagnement de la part du ministère, après analyse de la dotation et démonstration, il n'en est rien.

M. CHAIX, Recteur de l'académie de Nantes, Chancelier des universités¹, émet deux observations :

- Il précise que, réglementairement, après deux années en déficit, le recteur doit présenter le budget de l'Université d'Angers. Ce budget est construit en concertation avec l'université.
- Il exprime son désaccord quant à l'analyse de la dotation présentée par M. ROBLEDO. On ne peut pas simultanément justifier le déficit en dotation et en postes par le modèle SYMPA et la compensation qui en découle ; et refuser l'application du modèle lors de la création des 35 postes supplémentaires. La fin de leur compensation par le modèle SYMPA est logique.

M. CHAIX comprend le raisonnement arithmétique qui conduit à estimer que la dotation de 105 postes supplémentaires (35 x 3 ans), et donc la diminution de la compensation financière qui en découle, constitue une perte financière durant les trois années de mise en œuvre. Selon lui, il s'agit d'une dotation pérenne qui ne portera ses fruits que lors de l'année n+1.

Il entend les difficultés de l'Université d'Angers et le paradoxe qu'il y a à bénéficier de postes supplémentaires sans que cela se traduise immédiatement par une augmentation substantielle des

¹ Depuis le 03 janvier 2013, Gérald CHAIX a quitté ses fonctions et William MAROIS a été nommé Recteur de l'Académie de Nantes, Chancelier des universités.

emplois réels. Il explique qu'il est bien convenu que le retour à l'équilibre se fera sur plusieurs années. En effet, les moyens de s'en sortir sont à la fois dans une pérennisation du supplément de postes (35 x 3 ans) et en même temps dans une mise en œuvre graduelle de cette augmentation de postes. Dans ces conditions, il serait absurde de demander à l'Université d'Angers d'anticiper le plein rendement de ces postes supplémentaires alors même que ce n'est que progressivement que ce rendement sera réel pour l'établissement. Il explique que les budgets des deux-trois années à venir seront des budgets contraints et vraisemblablement en déséquilibre. Mais cette réalité est transitoire. Avec ces 35 postes supplémentaires, le ministère amorce le retour à l'équilibre progressif de l'Université d'Angers.

M. ROBLEDO précise qu'il comprendrait totalement que la création de 35 postes supplémentaires conduise à une diminution de la compensation du sous encadrement de l'université si elle percevait 100% de la dotation théorique du modèle SYMPA. D'après les calculs du modèle pour 2012, l'université aurait dû percevoir, au titre du modèle SYMPA, 29 millions d'euros. Au final, seuls 25 millions d'euros ont été affectés. Si l'on accepte que l'affectation des moyens selon le modèle SYMPA soit théorique, il est difficile d'accepter que l'application du modèle, lorsqu'il s'agit d'une diminution des moyens, soit réelle.

M. CHRISTOFOL rappelle que la non application du modèle SYMPA conduit à une sous dotation en postes mais également en moyens. En communiquant sur l'artefact d'une augmentation chiffrée en masse salariale, sans même prendre en compte les éléments financiers non affectés à l'université, alors que selon le modèle SYMPA il le devrait, le ministère rompt l'engagement de soutien qu'il affiche à l'Université d'Angers et la condamne à une politique de restriction de l'offre de formation, de la recherche et donc du service public.

Mme POUPET souhaite préciser à M. CHAIX que la demande de dotation de l'université correspond à des besoins et non à un souhait. Elle évoque à titre d'exemple les locaux insalubres de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines qu'il devient urgent de réhabiliter. Elle s'estime scandalisée par le discours du ministère qui conduit à camoufler des baisses effectives.

M. SAINT-ANDRÉ souligne qu'au-delà du modèle SYMPA, quels que soient les critères, l'Université d'Angers est très gravement sous dotée (ex : le coût par étudiant à l'université est le plus faible des universités pluridisciplinaires avec santé).

M. CHAIX précise que la sous dotation de l'Université d'Angers n'est pas contestée par le ministère. C'est pour cette raison que l'université bénéficie d'une augmentation en plafond d'emplois parmi les plus importantes. On peut dire que cette dotation en emploi permettait d'espérer financièrement des rentrées plus importantes mais l'augmentation en plafond d'emplois est difficilement niable. M. CHAIX signale qu'un budget est rarement à la hauteur de nos désirs et même de nos besoins. Chacun sait qu'il devra faire des choix dans son budget et que ces choix ne correspondent pas aux besoins qu'il peut légitimement avoir.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle à M. CHAIX que, compte tenu de la situation en 2012, l'université a fait des choix collectivement, en toute transparence et en partenariat avec les services du rectorat. Ces choix ont été douloureux. Ils se sont accompagnés de ce qu'on pourrait appeler un plan social. Après tant d'efforts éprouvants, le conseil d'administration et l'équipe de direction considèrent collectivement que l'Université d'Angers est allée au maximum de ce qu'il était raisonnable de faire sans mettre en péril son offre de formation et sa recherche.

M. DENECHERE fait constater à M. CHAIX qu'en retirant « la masse financière pérenne des 35 postes », puisqu'elle fait partie de l'augmentation de la dotation annoncée de 2,35%, l'augmentation de la dotation par rapport aux autres universités n'est que de 1,45%. Ce qui place Angers, alors qu'elle est reconnue sous dotée, avant-avant dernière de toutes les universités dans cette augmentation. Par ailleurs, il rappelle que dans un précédent courrier, Monsieur le Recteur a indiqué la nécessité de geler des postes de la campagne 2013. M. DENECHERE estime qu'il s'agit d'un discours intenable. Il n'est pas pensable de constater à la fois le sous encadrement de l'université et de lui demander de faire un effort en gelant les postes vacants déjà activés dans son plafond d'emplois. Le conseil d'administration, composé des membres de la communauté universitaire, ne peut l'entendre.

M. DENECHERE ajoute que si la démonstration de M. ROBLEDO a un sens, les termes employés par le président et le VPCA dans un courriel transmis aux administrateurs la veille² sont tout à fait fondés. Il

² Un courriel co-signé de M. SAINT-ANDRÉ et de M. ROBLEDO a été transmis aux administrateurs décrivant les raisons pour lesquelles ils refusaient de présenter le budget 2013 au CA du 18 décembre. Ce courriel comprenait en pièces jointes le tableau comparatif des dotations des universités, la notification de la dotation d'Angers, le courrier de Monsieur le Recteur portant sur les mesures de retour à l'équilibre.

invite le conseil d'administration à soutenir ces propos.

M. CHAIX estime que l'analyse de M. ROBLED0 est juste dans son développement arithmétique mais elle est inexacte dans son développement de raisonnement. M. CHAIX, conscient de la difficulté de la situation de l'université, explique néanmoins qu'il n'est pas possible d'avoir une compensation d'un poste lorsque celui-ci est créé. Dès lors que le poste est créé, la compensation disparaît. Il estime que sur le long terme 35 postes pérennes à 57 000€ valent mieux qu'une compensation à 25 000€ même si on avait imaginé qu'on aurait et l'un et l'autre.

M. DENECHERE rappelle que le rectorat avait également imaginé le contraire puisque l'université a travaillé sur ces simulations de budget avec les services du rectorat.

M. CHAIX explique que le rectorat n'a qu'un rôle technique d'assistance pour obtenir un budget sincère, soutenable et équilibré. Il rappelle que l'Université d'Angers n'a pas un fonds de roulement important et que par conséquent, le retour à l'équilibre ne pourra se faire que sur plusieurs années et grâce à la politique engagée du ministère de la doter à hauteur de 35 postes par an sur 3 ans. Techniquement il est très difficile de concevoir ce retour à l'équilibre sans toucher à la masse salariale. M. CHAIX comprend la difficulté de geler des postes vacants pour une université sous dotée et sous encadrée. Il explique que d'un point de vue de technique budgétaire, il ne trouve aucune autre solution. Il entend le paradoxe de bénéficier de moyens supplémentaires et de les geler. Cette situation est temporaire, ces ressources supplémentaires, pour l'instant utilisées dans leurs seules ressources financières, pourront l'être d'ici quelques années pour des forces d'enseignement supplémentaires par exemple.

M. SAINT-ANDRÉ souhaiterait préciser certains éléments par rapport aux propos de M. CHAIX. Il précise aux administrateurs que le plan de retour à l'équilibre tel qu'il était construit, sur la base d'une dotation par poste à 57 200 € avec 35 postes, était un plan de retour à l'équilibre crédible en 3 ans. Avec la dotation par poste réelle qui est de 32 000€ (57 000-25 000 (montant de la compensation préalable retirée par la dotation en postes)), en 5 ans, l'équilibre budgétaire n'est toujours pas possible. Passé ce délai, on se trouve au-delà des perspectives envisageables dans le pilotage de l'université. M. SAINT-ANDRÉ refuse de proposer de geler entre 10 et 20 postes dans chaque campagne d'emplois dès 2013 ; cela irait à l'encontre de ses engagements.

M. DENECHERE souligne à M. CHAIX qu'il ne s'est exprimé que sur les 35 postes supplémentaires. Il estime que le gel d'une partie des postes supplémentaires est envisageable mais il s'inquiète du devenir de la campagne 2013 portant sur 69 postes actuellement vacants (retraite, décès, mutation, concours...) puisque celle-ci a été remise en cause dans son courrier portant sur les mesures à prendre pour permettre un retour à l'équilibre.

M. CHAIX explique que le recteur devra effectivement donner un pré-visa sur la campagne d'emplois 2013 avant le 23 janvier. Il serait donc souhaitable qu'un accord soit trouvé pour la construction du budget d'ici là. Sans cela, par prudence technique et pour conserver la seule sortie possible de la situation déficitaire d'Angers, le recteur risque de donner un visa défavorable à la campagne d'emplois 2013. Il ne peut donner un visa favorable que s'il a la certitude que le budget 2013, et déjà une préfiguration des budgets 2014 et 2015, vont permettre, en jouant sur tous les leviers, un retour à l'équilibre.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle aux administrateurs que les inspecteurs de l'IGAENR recommandent dans leur rapport le gel d'une trentaine d'emplois de la campagne 2013. Il estime que cette proposition ne permet pas d'équilibrer le budget puisque l'impact de cette campagne d'emplois sur le budget 2013 n'est que de quatre mois (de septembre à décembre).

M. CHRISTOFOL signale que cette situation démontre l'intérêt des RCE pour une politique de récession gouvernementale. Les RCE ont fait espérer pendant deux ans que la prospérité des universités serait possible et qu'elles auraient les moyens de leur développement. Dès la 3^{ème} année, on constate son utilité pour le gouvernement qui impose aux universités de jouer sur la masse salariale pour équilibrer leur budget. La solution choisie par les services de l'Etat va « techniquement » affaiblir le potentiel recherche, va « techniquement » faire que l'offre de formation ne sera pas assurée avec la même qualité que les étudiants sont tenus de pouvoir exiger.

M. ROBLED0 souhaite s'exprimer en tant qu'administrateur sur la notion de besoin. Même si, dans la sphère privée, il est parfois nécessaire de ramener ses besoins au niveau de ses moyens ; cette notion de besoin n'est pas appropriée à un établissement public garant d'un service public. La délivrance d'un service public s'appuie sur le concept même d'équité envers l'utilisateur. M. ROBLED0 note qu'un étudiant qui viendrait à Angers aurait une dotation de 5 200€ globalement alors qu'il aurait une dotation plus

importante en allant dans une autre université pour bénéficier d'un service public identique, voire de moins bonne qualité (au regard du réussite en licence en 3 ans remarquable de l'Université d'Angers). Il estime qu'il n'y a pas un traitement équitable entre un étudiant qui viendrait à Angers et un étudiant qui irait dans une autre université puisque la dotation par étudiant de l'Université d'Angers est plus faible.

M. CHAIX explique que dès lors que l'Université d'Angers est fortement sous dotée, le coût par étudiant est évidemment moindre. Il rejoint M. ROBLEDÓ dans le constat d'une situation inéquitable pour l'Université d'Angers. Conscient de ce contexte, le ministère s'est d'ailleurs engagé fortement du côté de l'Université d'Angers pour progressivement rééquilibrer cette sous dotation. Il rappelle que la CPU a estimé qu'il serait plus équitable que les universités fassent une péréquation entre les établissements pour lesquels le GVT est positif et ceux pour lesquels le GVT est négatif. Il estime que cette équité est de la compétence des universités.

Mme POUPET ne comprend pas le discours de M. CHAIX. L'université délivre un service public au nom de l'Etat. Les difficultés de l'université ne doivent pas être le seul problème de l'université, d'autant qu'elle n'est pas responsable de sa dotation.

M. CHAIX estime que l'Etat prend ses responsabilités en octroyant une dotation supplémentaire de 35 postes par an sur trois ans. Ainsi, le ministère cherche à compenser le déséquilibre qui existe et souhaite aller vers une plus grande équité pour l'ensemble des universités.

Mme POUPET estime que cette dotation n'est pas suffisante. Concrètement, le ministère demande à l'université d'appliquer un plan Licence ou d'être plus compétitif sans donner les moyens d'y parvenir. L'université doit avant tout avoir les moyens de faire fonctionner les structures existantes.

M. CHAIX précise que, « concrètement », l'université a bénéficié d'une dotation exceptionnelle fin 2012 : 365 000€ pour la mise en sécurité, 350 000€ pour opérations exceptionnelles, 328 373€ pour la compensation GVT.

M. SAINT-ANDRÉ indique aux administrateurs que :

- les 365 000€ pour la mise en sécurité font partie du plan pluriannuel de mise en sécurité dont chaque université bénéficie sans que cela soit suffisant.

- les 328 000€ pour la compensation du GVT, compensent à peu près la moitié du GVT positif de l'UA et que c'est une somme qui n'est pas reconductible alors que le GVT l'est.

- les 350 000€ pour opérations exceptionnelles correspondent en fait à un transfert de crédits de la restructuration de la Faculté de Médecine vers le financement d'une partie du déficit d'investissement du bâtiment IRIS.

M. JONCHERAY souhaiterait savoir comment le plan de retour à l'équilibre proposé par le recteur permettra la prise en compte des éléments des habilitations qui ont été accordées par le ministère et qui sont mis en place depuis sept ou huit mois. Il demande si les budgets des trois prochaines années permettront de répondre aux exigences des habilitations pour lesquelles le ministère s'est engagé.

M. CHAIX lui indique que la dotation du ministère correspond à la dotation qu'il juge nécessaire pour mettre en place le contrat signé l'année passée avec cette université, et donc les formations habilitées.

M. JONCHERAY demande si cela signifie que l'Université d'Angers est responsable de la mise en place de ses formations en respectant un équilibre par rapport au budget proposé et donc en tenant compte des moyens que le ministère accorde.

M. CHAIX confirme que la dotation octroyée par le ministère correspond, pour le ministère, aux besoins de l'Université d'Angers compte tenu du contrat signé et sous réserve de la sous dotation de l'Université d'Angers pour laquelle le ministère s'engage sur 3 ans à une dotation au total de 105 postes.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'université n'aura pas le droit d'ouvrir ces postes.

M. CHAIX explique quelques principes de techniques budgétaires et financières. Il faut distinguer le plafond d'emplois d'un côté et la masse financière de l'autre. Le fait de ne pas pouvoir, en raison du déséquilibre budgétaire, utiliser à plein ce plafond d'emplois est regrettable au vu de la sous dotation de l'université. Il comprend la complexité d'accepter de faire un effort sur sa masse salariale alors que précisément l'augmentation de celle-ci et du plafond d'emplois permet de compenser cette sous dotation. Mais du point de vue de la technique budgétaire, il est difficile de faire autrement. M. CHAIX ne croit pas en la théorie du complot qui durerait quel que soit le gouvernement en place.

M. CHRISTOFOL estime que l'état des universités françaises démontre qu'il ne s'agit effectivement pas d'un complot mais bien d'un fait. Les organisations syndicales ont été en veille sur ce scénario qui était prévisible dès le départ. M. CHRISTOFOL explique que la réforme des RCE implique des dotations aux universités croissantes et donc un budget croissant au niveau de l'Etat. En période de récession et de rigueur, les risques annoncés précédemment deviennent des faits. Des situations comparables en Allemagne, plus récemment en Grande Bretagne permettaient d'anticiper ce phénomène. Il pensait que la France avait un autre modèle de développement de son enseignement supérieur et de sa recherche.

Mme DABIN, Vice-présidente du Conseil Général de Maine-et-Loire, rappelle que 5,4 millions d'euros ont été investis par la collectivité qu'elle représente, sur des fonds publics via le contrat Etat-Région pour l'Université d'Angers. Elle estime qu'être élue, quelle que soit l'institution que l'on représente, c'est avoir un langage de vérité, courageux. Cet investissement est le témoin de la reconnaissance du travail des étudiants, de l'ensemble des équipes dirigeantes et pédagogiques qui les accompagnent, de l'ambition qui les animent pour le territoire et pour leur formation. Soutenir l'université, c'est aussi des créations d'emplois en retour et ce que certains appelleraient du marketing territorial.

Mme DABIN considère qu'investir autant de millions d'euros pour découvrir, à la lecture de la lettre du président de l'université et de son vice-président, la réalité de la dotation du gouvernement, s'apparenterait presque à de la trahison. Au-delà du constat du positionnement de l'université par rapport aux autres universités (71^{ème} sur 73), Mme DABIN dénonce les promesses non tenues du gouvernement, alors qu'on demande aux collectivités d'être présentes, en fonctionnement et en investissement.

Elle réaffirme le soutien du Conseil général et de son président à l'Université d'Angers comme cela a toujours été le cas, notamment au moment d'IRIS. A ce jour, l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation correspondent à une compétence facultative du Conseil général qui continue à soutenir l'université pour ses investissements. Mme DABIN se déclare inquiète de la perte de cette compétence annoncée par le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, pour être de la seule compétence du Conseil régional.

Pour conclure, Mme DABIN rejoint les propos de M. ROBLEDO et pose la question de l'équité, de la reconnaissance du travail des uns et des autres et de la question de la transparence dans le discours du gouvernement.

Mme SARAMITO, Vice-présidente du Conseil régional des Pays-de-Loire, affirme le soutien de la Région à l'Université d'Angers. Son premier vice-président, M. CLERGEAU, accompagne d'ailleurs l'université dans ses démarches.

Mme SARAMITO soutient également les propos de Monsieur le Recteur. Les 35 postes sur trois ans correspondent à une dotation importante, même si elle n'est pas suffisante. En effet, la loi LRU révèle malheureusement ses limites visibles aujourd'hui. A l'époque, l'Université d'Angers faisait partie des universités qui devaient souffrir de l'autonomie. En tant qu'élue régionale et du Maine-et-Loire, Mme SARAMITO déclare qu'elle est particulièrement attentive à la situation d'Angers.

Mme SARAMITO rappelle que l'Enseignement supérieur et la Recherche sont de la compétence de l'Etat et pas de la région ou du département. Bien entendu, les collectivités accompagnent l'université. Cela pour plusieurs raisons et en particulier pour la réussite des étudiants et de la jeunesse ligérienne et d'ailleurs.

Mme SARAMITO constate également la difficulté d'établir un budget pour l'Université d'Angers. Néanmoins, il faut considérer que ces 35 postes par an sur trois ans sont une dotation et un engagement du gouvernement même s'il faudrait aller plus loin. Mme SARAMITO propose que le travail soit poursuivi avec le Recteur et que la Région s'engage aux côtés de l'université pour aller discuter avec le ministère et pour poursuivre ces efforts. Il faut chercher à aller plus loin pour faire en sorte que l'université et le territoire puissent avoir des perspectives tenables tout en gardant à l'esprit l'effort nécessaire que chacun devra engager. Mme SARAMITO explique que le ministère est particulièrement sensible aux projets et propositions engageant les trois universités du territoire. La région peut accompagner les universités en ce sens.

M. SAINT-ANDRÉ remercie de leur soutien extrêmement important les trois collectivités territoriales, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement (contrats doctoraux). Cet appui est essentiel et compense une partie de la sous dotation de l'Etat à l'université.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les universités travaillent à une évolution de l'organisation de l'Enseignement supérieur de la région sur la base d'un renforcement des collaborations entre les trois universités. Comme il l'a déjà indiqué à M. CLERGEAU, premier vice-président du conseil régional, aucun projet n'aura d'intérêt tant que ces trois universités seront sous dotées. Mieux travailler ensemble implique quelques marges de manœuvres budgétaires qui aujourd'hui n'existent pas.

M. SAINT-ANDRÉ souligne le caractère inhabituel de ce conseil d'administration et la dimension exceptionnelle pour les représentants de l'Etat, l'équipe de direction, le conseil d'administration et les représentants de l'ensemble de la communauté universitaire de constater que l'Université d'Angers n'est pas capable aujourd'hui de voter un budget. Même s'il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire, M. SAINT-ANDRÉ estime essentiel que le conseil d'administration puisse se prononcer sur un budget pour l'université. Il précise qu'il a déjà eu de nombreux contacts avec les élus qui accompagnent l'université dans cette démarche et qu'il est prêt à continuer. Un travail complémentaire est à faire mais la notification de la dotation réelle de l'université est un obstacle majeur que ni l'équipe présidentielle ni le rectorat n'avaient anticipé.

Mme POUPET intervient au nom d'une délégation d'étudiants qui souhaitent s'adresser à Monsieur le Recteur, en tant que représentant du ministère. Elle rappelle que les étudiants se sont mobilisés au 1^{er} semestre pour exiger des dotations supplémentaires compte tenu de la situation catastrophique dans laquelle l'université se retrouve. Elle s'exprime donc en leur nom :

« Les étudiants mobilisés au 1^{er} semestre ont pris connaissance de la situation budgétaire gravissime de l'Université d'Angers. Nous prenons acte de la situation et nous vous demandons quelle solution avez-vous à nous apporter pour permettre le bon fonctionnement et le fonctionnement décent de notre université ? Nous sommes les usagers du service public et nous ne pouvons tolérer les coupes budgétaires successives qui impactent sévèrement nos conditions d'études et d'accès à un diplôme de qualité. N'y aurait-il pas une contradiction entre le discours ministériel en faveur de l'enseignement et de la jeunesse et la diminution des dotations allouées au service public d'enseignement supérieur et de la recherche ? Nous nous engageons dès à présent à employer les moyens nécessaires pour obtenir une augmentation budgétaire à la hauteur des besoins de notre université. »

M. CHAIX précise que le recteur n'a pas de réponse à cette problématique et qu'il n'a pas de marge de manœuvre. Il n'est sur ce point qu'un technicien. Les choix politiques se prennent à Paris et pas à Nantes. En revanche, il est de sa compétence de transmettre au ministère cette demande des étudiants.

M. HAMARD, élu BIATSS du conseil d'administration, s'adresse à Monsieur le Recteur. Il souhaiterait évoquer les 310 postes reconnus comme déficitaires pour l'Université d'Angers et l'engagement des 35 postes virtuels. Il rappelle que l'Université d'Angers a supprimé 25 Contrats à Durée Déterminée (CDD) en juin. Ces 25 CDD n'étaient pas virtuels. Ils étaient occupés par des personnels, principalement administratifs, qui avaient une fonction précise à l'université. Aujourd'hui, le ministère donne à l'université 35 postes virtuels, qui ne pourront jamais être activés, tout comme ne l'ont pas été ceux dont l'université dispose déjà dans son plafond d'emplois. Le ministère et les inspecteurs demandent à l'université de geler 30 postes de la campagne 2013 pour obtenir l'équilibre budgétaire. De ce fait, les personnels de l'université, en particulier ceux qu'il représente, sont des variables d'ajustement. Cette situation devient intenable pour les personnels BIATSS, d'autant que la suppression des 25 CDD a déjà été vécue difficilement par ces derniers. M. HAMARD demande comment peut-on envisager de travailler sereinement dans les services de l'université avec des gels de postes et en particulier BIATSS ? Il estime que le gouvernement ne tient pas ses engagements. Celui-ci a affiché des ambitions politiques qu'il n'est pas capable de tenir. M. HAMARD rappelle que c'est la communauté universitaire, et en particulier les personnels, qui subit ce principe de réalité. La situation devient très difficile pour les personnels.

M. HAMARD souhaite que le ministère entende, par la voix du président, l'appel des membres de la communauté universitaire et qu'il donne à l'université les moyens en poste et en masse financière pour un fonctionnement décent.

M. SAINT-ANDRÉ estime également qu'il est important de se faire l'écho de problèmes psycho-sociaux et de souffrances au travail qui sont croissants à l'université. L'équipe de direction est consciente de ce mal être. Les gels de postes ne sont pas envisageables ni en 2013 ni en 2014, non seulement pour préserver l'offre de formation et le potentiel recherche l'université, mais surtout pour la santé des personnels.

M. DENECHERE demande si techniquement, en tant que Chancelier des universités, M. CHAIX aurait des propositions à faire aux administrateurs pour engager une démarche constructive d'ici le 23 janvier.

M. CHAIX estime qu'il n'est pas habilité à répondre à ce genre de sollicitation. Il rappelle que réglementairement, le budget n'est pas voté par le CA et qu'il est présenté par le recteur. Aujourd'hui tout est fait pour arriver à un budget présenté par le recteur mais acceptable, même sans vote, par la communauté de l'université.

Il explique qu'au 18 décembre, il reste deux marges de manœuvre :

- L'une politique : le dialogue avec le ministère existe et il n'est pas rompu. Le président continuera de faire valoir au ministère que la construction du budget de l'UA dans l'état actuel des choses est difficile. M. CHAIX précise que le recteur fera de même. Il expliquera que même si techniquement on peut agir sur les postes, cette solution n'est pas politiquement souhaitable et poserait des difficultés en terme de fonctionnement de l'université. Donc, politiquement il faut arriver à faire entendre la voix des étudiants et des personnels. Le président va défendre l'ensemble de la communauté. Le recteur, chancelier des universités, au sortir de ce CA, fera remonter ce qu'il a entendu à travers les différentes interventions du CA.
- L'autre technique : M. CHAIX rappelle la date du 23 janvier qui sera déterminante pour la campagne d'emplois 2013. Comme les emplois sont un des leviers, la vraie question est de savoir jusqu'à quel degré ce levier peut être utilisé.

Dans ces conditions, M. CHAIX précise le calendrier : il reste un mois pour politiquement faire remonter les besoins de l'Université d'Angers et pour simultanément essayer techniquement de trouver une solution qui n'est pas simple.

M. AZZOUZI, représentant de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, explique que l'agglomération a une vision de la défense locale de l'université et qu'elle a une haute opinion de ce qui s'y fait avec une qualité du travail. Monsieur le Recteur demande à l'université d'amputer ses ressources en personnel. M. AZZOUZI précise qu'en tant qu'administrateur, il ne fera pas ce choix. Localement, il vit cette perspective comme un déclassement. Les dotations budgétaires avec lesquelles le ministère dote l'université provoqueront ce déclassement. L'agglomération Anjou Loire Métropole est donc totalement solidaire avec son université. Elle constitue un élément extrêmement important du développement du territoire et à ce titre s'il y a un choix à faire, l'agglomération soutiendra l'université. Aujourd'hui, l'agglomération ne s'inscrit pas dans les choix qui sont réalisés par le ministère. Elle souhaiterait qu'à la parole soit joint le geste d'un vrai soutien financier de notre institution.

Mme GOURDON estime extrêmement satisfaisant pour l'université d'entendre à quel point elle est implantée dans son contexte territorial et qu'elle a le soutien des trois collectivités. Elle est également implantée au niveau national où le ministère a promis des dotations supplémentaires et un retour à l'équilibre du budget de l'université sur plusieurs années. Actuellement, au regard des chiffres transmis, le retour à un équilibre qui permette de répondre avec efficacité et pragmatisme aux besoins de l'université paraît difficilement envisageable. Mme GOURDON affirme que les étudiants sont inquiets de voir leur dotation diminuer alors que l'université affiche un des meilleurs taux de réussite en licence en trois ans. Elle estime qu'il s'agit d'une négation du travail accompli au sein de l'université et de ses capacités. Elle souhaite également relayer les inquiétudes des professeurs, des enseignants, des enseignants chercheurs, des BIATSS qui travaillent tous les jours au sein de cette université, qui se donnent corps et âme pour pouvoir former la jeunesse qui portera plus tard le pays. Elle espère que le ministère ne restera pas insensible à l'appel lancé pour la pérennisation et la sauvegarde de l'Université d'Angers.

M. CHAIX indique qu'il représente le ministère dans une région donnée. La mission du recteur est de défendre les universités de la région des Pays de la Loire et de permettre à ces trois universités de se développer. De ce point de vue, l'université peut compter sur l'engagement du recteur, chancelier des universités. Dans le même temps, le recteur représente le gouvernement et le ministre et doit rappeler les conditions dans lesquelles l'université se trouve. Cela ne signifie pas qu'il s'en satisfait et qu'il ne cherche pas avec l'université à améliorer ce cadre. Le recteur est lui aussi tiraillé entre le souci de défendre l'université et celui de mettre en œuvre le budget de cette dernière. Concrètement, au sortir de ce CA, le recteur fera une note d'information au ministère qui reflètera l'ensemble des interventions. Sa marge de manœuvre ne va pas plus loin.

M. SAINT-ANDRÉ présente un projet de retour à l'équilibre réalisé à l'époque où l'équipe présidentielle pensait pouvoir présenter un budget en déséquilibre mais dans des proportions raisonnables grâce à l'apport de la masse salariale des 35 postes qui représentait chaque année 2 millions d'euros et non pas 1,2 millions d'euros.

M. ROBLEDO explique les données du tableau récapitulatif de ce projet de retour à l'équilibre. Il explique que le déficit structurel de l'université était d'environ 900 000€ avec l'hypothèse que les créations de postes annoncées venaient en plus de la dotation. De ce fait, ce surplus de masse salariale modulo l'ouverture de quelques postes, permettait de reconstituer notre fonds de roulement (FdR) par le biais de la CAF - Capacité d'Auto Financement (la CAF était reversée dans le FdR). L'objectif était de développer

une CAF annuellement positive et de reconstituer le FdR de manière à ce qu'il nous permette d'arriver à un niveau de sécurité prudentiel demandé (15 jours de fonctionnement).

Reste à chiffrer de manière précise le type d'économies envisageables sur les prochaines années mais, sans externalité négative trop forte, l'université pouvait arriver à une économie tendancielle de 300 000€ par an. En parallèle, l'université doit faire face à la mise en service de bâtiments nouveaux pour lesquels elle doit anticiper la prise en charge de dépenses de fonctionnement. L'économie réalisée de 300 000€ risquait d'être amoindrie par ce coût supplémentaire. Cela dit, au global, en partant d'un déficit structurel de 900 000€, l'université pouvait envisager un retour à l'équilibre sur trois ans.

Avec la situation actuelle, le déficit structurel est de plus d'un million d'euros et le retour à l'équilibre n'est possible que d'ici 5 ans (et 340 000€ d'économie par an sur 5 ans). Le retour à l'équilibre sans parler d'amputation n'est pas possible. M. ROBLEDO conclut en affirmant qu'il manque des financements pour un plan de retour à l'équilibre calibré sur 3 ans. La communauté était prête à faire des efforts et notamment à déclasser des postes pour une durée d'un an. M. ROBLEDO confirme que cette construction budgétaire a été élaborée suite à la rencontre avec le ministère. Il rappelle que les efforts déjà fournis par l'université ont eu des conséquences sur le travail au quotidien. Malgré cela, conscient des difficultés financières du pays, l'université acceptait de participer à l'effort collectif. Avec la dotation actuelle, ce type d'effort est illusoire et il ne servira à rien.

M. CHAIX emploierait le terme d'élitage plutôt que celui d'amputation. Cet effort permettra à l'université d'ici quelques années de voir les fruits de ses efforts. M. SAINT-ANDRÉ rappelle, en reprenant cette image, qu'un élagage trop important ou au mauvais moment provoque la mort de l'arbre.

M. BOUJON fait remarquer à Monsieur le Recteur que la comparaison des dotations entre Angers et une université comparable démontre que l'écart perdure et qu'Angers reste extrêmement sous dotée. Il présente l'exemple d'une université pluridisciplinaire avec santé comptant 7000 étudiants de moins et deux fois plus de personnels qu'Angers. Il constate que l'augmentation de leur dotation 2013 par rapport à celle de l'Université d'Angers (en retirant les créations de postes) reste la même. Le rattrapage par rapport à une université comparable nécessite une augmentation de dotation à plus ou moins moyen terme.

M. DENECHERE suggère de transmettre au recteur la position du CA sur cette dotation afin qu'il en informe le ministère.

M. SAINT-ANDRÉ propose que cette prise de position prenne la forme d'une lettre ouverte à la ministre reprenant les éléments du courriel transmis la veille aux administrateurs. Cette lettre sera transmise au ministre et pourrait être la lettre de mission du président dans les négociations avec le ministre que l'équipe présidentielle va poursuivre avec l'aide des élus.

M. CHAIX indique que sa mission s'arrête là. Il explique qu'il a essayé d'apporter des éléments d'information sur le cadre réglementaire et le calendrier dans lesquels l'université se trouve.

M. SAINT-ANDRÉ le remercie ainsi que ses services pour le travail conduit ensemble dans un contexte extrêmement difficile. Malheureusement ce travail n'a pas encore abouti mais l'université et le rectorat auront à reprendre ces chiffres avec quelques compléments.

Mme FAVREAU souhaite s'adresser à Monsieur le Recteur. Dans son intervention, Monsieur le Recteur a indiqué qu'il ne partageait pas l'analyse de l'équipe présidentielle ; pourtant les services de l'université et du rectorat ont travaillé ensemble. Elle demande s'il avait anticipé cette mécanique et s'il avait également compris lors des échanges avec le ministère qu'il fallait raisonner ainsi. Mme FAVREAU demande, pour les travaux à venir, quelles sont les connaissances respectives de chacun de la manière dont le ministère fonctionne, qui n'est visiblement pas celle comprise par les participants des réunions. Y a-t-il un risque de retrouver un hiatus entre la présentation à un temps T, qui semble comprise par les participants, et qui, par la suite, se révèle être tout autre.

M. CHAIX reconnaît que le rectorat n'avait pas anticipé, ni à Angers ni à Nantes, que la création des 35 postes provoquerait une diminution de la dotation liée à la compensation de la sous dotation de l'université. Son désaccord porte sur l'analyse du résultat. L'Université d'Angers réagit en dénonçant une tromperie puisqu'elle s'attendait à avoir et l'un et l'autre. Et le recteur ayant fait la même découverte a pourtant une analyse différente et comprend la logique de la mécanique. M. CHAIX rappelle les conditions difficiles dans lesquelles est réalisée la préparation budgétaire. Les notifications de dotations arrivent tardivement et les institutions doivent construire leur budget sans savoir quel sera le montant exact de la dotation. La démarche est d'autant plus complexe que l'Université d'Angers se trouve dans une situation complexe. Les prévisions budgétaires ont été réalisées à partir du document adressé au

CNESER qui émet un avis sur la répartition des dotations.

M. SCHAUB rappelle que les composantes ont accompagné l'équipe présidentielle dans la volonté d'essayer de resserrer le budget de l'université. Malgré le temps passé, il est aisé de constater que les efforts réalisés (réduction des heures complémentaires, ...) ne suffisent pas. M. SCHAUB demande à Monsieur le recteur quelles sont les solutions lorsque les heures d'enseignement budgétées sont toutes utilisées alors que, conformément à la maquette habilitée, d'autres heures d'enseignement sont à réaliser pour finaliser l'année. L'université doit-elle fermer ?

M. SAINT-ANDRÉ ajoute qu'il devient difficile pour certaines disciplines et spécialités de trouver des enseignants qui puissent faire des heures complémentaires compte tenu de la masse de travail par ailleurs.

M. CHAIX indique qu'il n'est pas question de toucher à l'offre de formation telle qu'elle est commencée en ce début d'année et qu'il faut essayer de trouver des solutions. La rédaction d'une lettre ouverte à Madame la Ministre étant annoncée, M. CHAIX quitte la séance du conseil d'administration.

M. SAINT-ANDRÉ propose un texte aux administrateurs.

Mme SARAMITO estime que le style de ce courrier, tel qu'il est présenté incite peu à la négociation. Certains termes l'empêchent, en tant que représentante de la région, d'accompagner l'université dans cette démarche. Elle estime qu'il n'y a aucun mépris de quiconque à l'égard de l'université mais bien des difficultés au niveau national. Le projet d'une motion lui semble intéressant car il démontre une volonté de poursuivre. Elle considère qu'il est nécessaire de mettre en avant les difficultés de l'université mais il est également important de montrer une certaine envie de solliciter des solutions, ce que ne propose pas ce texte. Mme SARAMITO explique que, dans ces conditions, cette lettre pourrait desservir l'université dans son positionnement vis-à-vis du ministère. Elle aurait souhaité des propos plus ouverts. Ce courrier doit introduire une recherche de solutions et être plus engageant afin de permettre aux collectivités (et à leurs élus) de poursuivre le travail qu'elles font aux côtés de l'université.

M. AZZOUZI explique que des tractations sont en cours au ministère de la part d'élus de l'Agglomération pour l'Université d'Angers. Il adhère à l'esprit du courrier mais estime que quelques termes peuvent les mettre en porte-à-faux.

Mme THOUIN partage ce sentiment. Elle estime que cette lettre à Madame la Ministre doit donner envie d'engager des négociations. Cette lettre doit être le reflet de ce que ce conseil d'administration a exprimé. Il doit indiquer que l'effort promis et affiché n'est pas concrétisé dans la dotation de l'université. Il faut également mettre en avant la volonté de l'université de poursuivre le dialogue et d'arriver à une solution qui soit plus satisfaisante.

M. ROBLEDO explique que ces termes, il est vrai un peu brutaux, sont à la hauteur de la déception que l'équipe présidentielle a ressentie. Il ne s'agit pas que d'une différence d'interprétation. Mme GUEHO et M. CHAIX étaient également présents lors de l'annonce de Mme BONNAFOUS des 975 000€ (et dans 3 ans des 6 millions d'euros) en plus dans le budget de fonctionnement de l'université. Il précise qu'il ne s'agissait que d'une discussion mais qui était suffisamment explicite pour être comprise de cette manière par chacun. Lorsque, à la réception de la dotation, M. ROBLEDO a constaté que cette somme était dans le socle et qu'elle apparaissait en compensation et non pas en dotation supplémentaire, il a eu l'impression de ne pas avoir été pris au sérieux. Même s'il est conscient que ce texte doit être amendé, il traduit le sentiment que l'on a aujourd'hui.

Mme POUPET explique qu'elle se ralliera à la position du conseil d'administration même si elle estime que les termes proposés sont tout à fait appropriés. Elle affirme qu'il est nécessaire de prendre des positions à la hauteur de la gravité de la situation et y compris dans les termes employés.

M. BAHAIN considère également que le texte ne doit pas être édulcoré. La situation est grave et il faut rester ferme.

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'il est possible de garder l'esprit du texte tout en l'aménageant. Effectivement, l'ajout d'un paragraphe invitant le ministère à reprendre la négociation sur la dotation le plus rapidement possible est important.

Mme BAULANT suggère d'introduire la proposition de retour à l'équilibre sous la première perspective. Afficher nos perspectives de retour à l'équilibre par rapport à la dotation envisagée démontrerait le sérieux de l'université et accompagnerait tous les efforts réalisés actuellement.

M. SAINT-ANDRÉ estime également qu'il s'agit d'une base de négociation importante.

M. CHRISTOFOL précise qu'ajouter un paragraphe de ce type n'empêche pas d'engager d'autres actions par d'autres voix pour se faire entendre

M. HAMARD confirme les propos de M. CHRISTOFOL. L'université ne doit pas rester silencieuse. Les personnels doivent être informés de la situation. Il est important de garder l'essentiel de ce texte. Des négociations avec le ministère ont déjà eu lieu, l'université a déjà prouvé sa volonté de faire des efforts. M. HAMARD estime que cette lettre ne permettra pas une grande avancée pour l'université. Il réaffirme que l'esprit du texte doit être intact.

Mme DURAND propose de chiffrer nos besoins pour permettre un retour à l'équilibre sur trois ans.

M. SAINT-ANDRÉ ne souhaite pas s'enfermer dans des chiffres ou des modalités de financement. Il rappelle que le ministère a à sa disposition 190 emplois non affectés.

Mme SARAMITO propose de mettre en avant toute l'ambition de l'université plutôt que de se positionner en victime.

M. SAINT-ANDRÉ précise que l'université a montré au ministère son ambition dans son contrat d'établissement et lors des différentes rencontres. Aujourd'hui, l'université reçoit cette dotation comme résultat. L'équipe présidentielle a le sentiment de ne pas avoir été écoutée et entendue et de se trouver devant un mur.

Après délibération, la lettre ouverte à Madame la Ministre suivante est approuvée :

Madame la Ministre,

Nous, administrateurs de l'Université d'Angers, avons pris connaissance de notre dotation 2013 en hausse de 2,35%, dotation qui intègre en pratique 35 nouveaux postes valorisés l'an prochain à hauteur de 27 900 € chacun, soit 976 500 €. Déduction faite de ce complément exceptionnel de dotation, l'augmentation de 2 531 164 € n'est donc que de 1 554 664€ qui ne couvrent en réalité que 69% du CAS pension, contrairement à toutes les annonces et aux garanties réitérées ces derniers mois par les services du MESR à l'équipe dirigeante de l'Université d'Angers.

Nous, administrateurs de l'Université d'Angers, constatons donc que l'effort promis et affiché par le Ministère vient en déduction et non en complément de notre dotation récurrente. Cette dernière n'augmente que de 1,45% ce qui nous place une fois encore parmi les universités françaises les moins bien dotées (cf. tableau 1). En réalité, et déduction faite de la réserve de précaution, la dotation 2013, à périmètre constant, baisse de 692 000 € par rapport à celle 2012 du fait d'une diminution de la masse salariale nette de 312 000 € et d'une baisse de crédits de fonctionnement de 380 000 € (cf. tableau 2), soit 0,6% de baisse, le GVT (900 000€) et l'inflation n'étant par ailleurs pas couverts.

Nous, administrateurs de l'Université d'Angers, rappelons que les membres de l'Université d'Angers, conscients des réalités économiques du pays, ont déjà mis en œuvre en 2012 des mesures difficiles dans un contexte de sous-dotation et de sous-encadrement reconnu par le ministère : 310 postes et 4 M€ manquants. En dépit de cette sous-dotation, et malgré notre situation particulièrement difficile, nous acceptons que la plupart des 35 postes créés ne soient pas ouverts au recrutement en 2013. En revanche, nous nous opposons formellement à tout gel de postes dans le cadre de la campagne d'emploi 2013 (emplois vacants).

Nous, administrateurs de l'Université d'Angers, refusons la négation de nos ambitions par une politique nationale qui affirme des efforts pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche tout en réduisant les moyens alloués et chercherons par tout moyen à faire connaître et reconnaître la situation injustifiable de notre établissement ainsi que la dégradation des conditions de travail et les risques psycho-sociaux auxquels les personnels de l'université se voient de plus en plus exposés. Notre communauté ne demande qu'à être reconnue et à s'impliquer pour l'intérêt commun et le service public.

Nous, administrateurs de l'Université d'Angers, pensons qu'en l'état, notre dotation 2013 condamne toute perspective de retour à l'équilibre sur lequel l'Université d'Angers était

prête à s'engager et rend impossible le vote de notre budget 2013 avec un déficit prévisionnel de 2,4M€.

Nous, administrateurs de l'Université d'Angers, souhaitons qu'une concertation s'engage dans les meilleurs délais avec le MESR afin qu'une solution acceptable soit co-construite sur la base du plan de retour à l'équilibre initialement proposé par l'Université d'Angers.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre plus haute considération.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité moins une abstention avec 27 voix pour.

Mme SARAMITO précise qu'elle s'est abstenue pour soumettre ce texte au Président du Conseil régional. La région est engagée dans ce travail d'accompagnement sur les trois universités. Elle souhaite prendre la distance nécessaire à son positionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 18H30.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLED0

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU